

Femmes sourdes : contre les violences et pour l'accès aux droits

La permanence **juridique et sociale en Langue des signes** pour les femmes sourdes se poursuit sans interruption à la Maison des femmes de Paris depuis de nombreuses années et constitue un des rares espaces spécialement dédié aux femmes sourdes confronté à des violences et qui soit animé principalement par des professionnelles sourdes et dans une perspective féministe.

Il s'agit en effet **d'offrir une écoute, un moment d'échange, des informations, des orientations, un accès aux droits, un accompagnement des victimes dans leur reconstruction**. Ces femmes sont souvent isolées et rencontrent des difficultés particulières pour agir contre les violences auxquelles elles sont confrontées. Elles font face aussi à des exclusions et discriminations, des préjugés et stéréotypes, dans la vie quotidienne, l'emploi, l'accès à la formation et au travail, et restent trop souvent en marge des dispositifs d'accueil et d'information sociaux et juridiques.

Faire des démarches (porter plainte, être assisté par un avocat...) est difficile et les dispositifs d'interprétariat sont encore trop réduits pour remédier à ces difficultés. D'où l'importance de cette permanence et de tous les réseaux de solidarité que les femmes sourdes ont construits.

La Maison des femmes de Paris bénéficie aussi de l'engagement et de la présence de l'association **Femmes sourdes citoyennes et solidaires**, qui anime des activités pour les femmes sourdes à la Maison des femmes de Paris



SMS : 06 43 94 73 48

Mail :

rdv.apjs@gmail.com

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET SOCIALES EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE EN 2022

- Trois salariées (deux travailleuses sociales et une juriste) et aussi une psychologue salariée pour la supervision
- **Nombre de permanences d'accueil des femmes (vendredi) : 36**
- Nombre de séances de travail en équipe, gestion des dossiers, suivis : 7 dont 3 supervisions avec une psychologue et une interprète (vendredi)
- **RV effectifs : 92 (sur 104 prises de RV)**
- **Nombre de femmes différentes reçues durant l'année : 24**

Permanences Juridiques et Sociales en LSF pour les Femmes Sourdes Victimes de Violences



A la Maison des Femmes de Paris
Adresse : 163, rue de Charenton - 75012 Paris
Face au magasin Leader Price
(Métro 1 ou 8 : Reuilly-Diderot - RER Gare de Lyon)

En 2022

PERMANENCES JURIDIQUES EN LSF
(de 14h à 17h)
Vendredi 28 Janvier
Vendredis 11 et 25 Février
Vendredis 11 et 25 Mars

PERMANENCES SOCIALES EN LSF
(de 14h à 17h)
Vendredi 21 Janvier
Vendredis 4 et 18 Février
Vendredis 4 et 18 Mars

Mail : rdv.apjs@gmail.com (réponse 2 à 4 jours)
SMS / WhatsApp : 06 43 94 73 48 (réponse le vendredi)
Skype : [apjs.skype](https://www.skype.com/join/rdv.apjs) (envoie par mail pour RDV un vendredi)



Analyse de l'activité en 2022, par l'équipe de la permanence

Notre organisation et notre fonctionnement

L'alternance entre permanences juridiques et permanences sociales a continué régulièrement tous les 15 jours, avec une permanence en visio une fois par mois, car pour certaines femmes qui habitent en banlieue lointaine, il est compliqué de se déplacer.

Le travail en binôme a continué lors des permanences, les permanences juridiques étant animées par la juriste et une travailleuse sociale à tour de rôle, et les permanences sociales par les deux travailleuses sociales toutes les 2 semaines. Trois réunions de supervision ont eu lieu le vendredi pendant l'année avec la psychologue Patricia, qui a commencé son activité en avril

L'évolution du nombre des RV

On observe une diminution du nombre des RV qui s'explique par différents facteurs :

- Nous avons reçu moins de femmes qui vivaient en province (12 en 2021 et 3 en 2022)
- Neuf femmes suivies pendant plusieurs années ont pu devenir autonomes et n'ont plus eu besoin de RV dans notre permanence
- Des écoles et structures pour enfants sourds ont pu recevoir des mères victimes de violences, en nous demandant informations et conseils. L'association La Parole aux Sourds dispose maintenant d'un écrivain public sourd et donc d'un service de meilleur qualité. Des permanences juridiques en LSF ont été créées en Ile de France. Ce sont des évolutions très positives, vu l'ampleur des besoins pour l'aide et l'accompagnement des femmes victimes de violences
- Faute de temps, nous n'avons pu mener suffisamment les actions de sensibilisation, d'information et de diffusion. Et surtout, étant donné la complexité de certaines situations et la durée du suivi, il nous était nécessaire de dégager davantage de temps pour notre travail collectif de préparation des dossiers et de suivi des démarches entreprises.

Les femmes accueillies en 2022

En 2022, nous avons accueilli 3 femmes vivant en province et une à l'étranger (qui a pour projet de revenir en France) ; faute de pouvoir les suivre de façon régulière nous les accompagnons afin de les orienter vers des relais.

Le degré d'autonomie et le niveau de langue des signes est diversifié selon les femmes : elles peuvent avoir besoin d'être accompagnées par des interprètes, ou à la fois des interprètes et intermédiaires surtout lors des RV avec les avocats et lors des audiences au tribunal.

Notre juriste travaillant aussi pour l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), nous pouvons orienter les femmes qui ont des problèmes de logement vers l'ADIL 78. Grâce à un don de FSCS, des femmes sans ressources ont pu bénéficier d'une interprète pour des RV avec des avocats ou dans des commissariats.

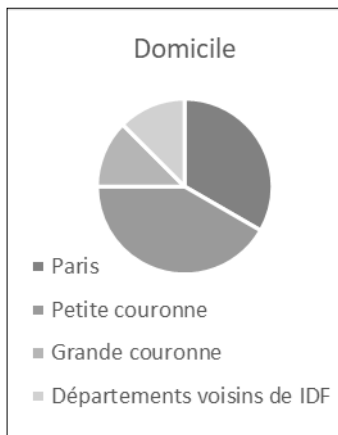
Parmi nos projets...

Nous souhaitons créer un site internet afin d'être davantage visibles, avec un logo et un support d'information sur les violences envers les femmes (formes, cycles, conséquences, solutions...) avec des supports visuels, pictogrammes ou dessins, pour sensibiliser le public sourd.

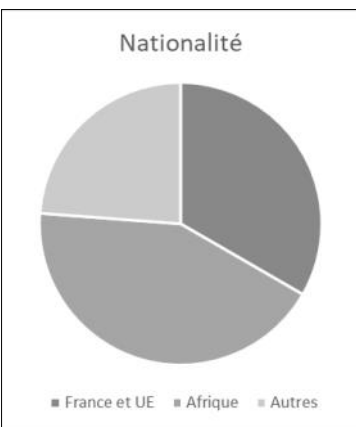
Comment ces femmes ont-elles connu la permanence ? (Remarque : certaines ont pu bénéficier de plusieurs orientations)	
FSCS et SOS SURDUS	12
Accueil de la MDF de Paris	2
Structures pour personnes sourdes (ARIS, CMP Pôle sourds, CPSAS) et interprète en LSF	4
Services sociaux et emploi (GRETA)	2
Justice (Tribunal judiciaire de Paris)	1
Internet et réseaux sociaux	2
Amie, famille, voisine	3
Psychologue ou médecin	1
Association féministe (Tremplin 94, Maison des femmes de Poitiers)	2

Permanences et accueils en 2022

Mois	Permanences	Réunions de travail	RV enregistrés	RV effectifs	Femmes reçues	Dont nouvelles
Janvier	3	1	7	6	4	0
Février	3	1	8	7	6	1
Mars	2	1	9	9	7	3
Avril	3	1	10	10	9	2
Mai	3	0	10	9	7	1
Juin	4	1	12	10	6	3
Juillet	4	1	10	8	5	1
Aout	0	0	0	0	0	0
Septembre	4	1	11	10	6	0
Octobre	4	0	12	10	6	3
Novembre	2	0	7	6	5	0
Décembre	3	0	8	7	4	0
Total	35	7	104	92	65	14



Enfants : 15 femmes ont des enfants, 7 en ont 1, 4 en ont 2 et 4 en ont 3

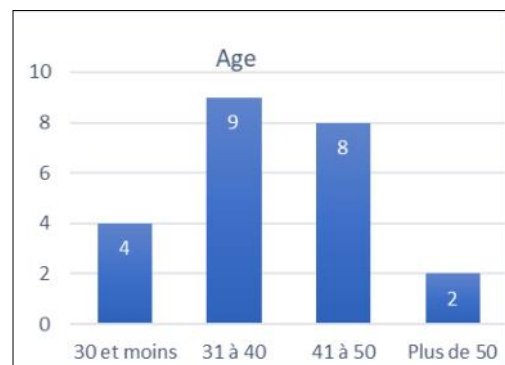


Qui sont les femmes accueillies à la permanence ?

Département	
75	8
77	1
78	1
91	1
92	4
93	4
94	2
95	0
Hors IDF	3
Total	24

Nationalités	
France	8
Europe UE (Pologne)	1
Maghreb	8
Autre Afrique	1
Europe hors UE (Moldavie, Russie, Ukraine)	4
Autres pays	1
Total	23

Age	
30 ans et moins	4
31 à 40 ans	9
41 à 50 ans	8
Plus de 50 ans	2
Total	23



Les départements hors IDF sont voisins : Oise, Marne, Loiret

Les violences subies et les auteurs

Les violences sont multiples. Toutes les femmes reçues à la permanence déclarent des violences de type psychologique, verbal, du harcèlement, des menaces, le plus souvent associées à d'autre type de violences. Si on tient compte de celles déclarées au 1^{er} rang et au 2^{ème} ou 3^{ème} rang d'importance, on comptabilise :

Types de violences	1 ^{er} rang	2 ^{ème} ou 3 ^{ème} rang
Violences physiques	9	2
Violences psychologiques, verbales, harcèlement, menaces	9	14
Violences sexuelles	4	3
Violences économiques (dont pension alimentaire, privation de ressources, escroquerie...)	3	5
Violences administratives (par exemple vol de titre de séjour)		4

Auteurs de violences	
Conjoint, compagnon, père des enfants	14
Ex-conjoint ou compagnon	13
Autre famille (père, beau-père, frères, oncle, ex belle mère)	5
Collègue de travail ou étude	0
Voisinage	0
Institutionnel, administration, service	1
Total	33

Auteurs de violences	
Sourd	26
Entendant	7
Homme	32
Femme	1

Des femmes peuvent être victimes de plusieurs auteurs, le nombre d'auteurs est donc supérieur à celui des femmes reçues.

Quelles démarches sont proposées, vers où les femmes sont elles orientées ?

Les démarches et orientations sont le plus souvent multiples car les problèmes sont généralement très imbriqués.

Les plus nombreuses : services juridiques, permanences juridiques (CIDFF, Droit pluriel), avocats et demandes d'AJ, requête en divorce, une demande d'OP, questions relatives à la garde des enfants lors de séparation, écrivains publics, démarches à la police (plaintes).

Puis les démarches en matière sociale : services sociaux, CAF, services ou associations accompagnant des personnes sourdes (Sourdline 92), logement (dont orientation vers ADIL 78), démarches concernant les enfants (école...)

D'autres orientations, moins nombreuses, sont notamment : structures de santé physique et psychologique (UNISS, UTEs, psy...), associations spécialisées en droit des étrangers, asile (comme le RAJFIRE à la Maison des femmes de Paris)